

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-12

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret modifiant les modalités du régime de centralisation du Livret A et du Livret de développement durable ;

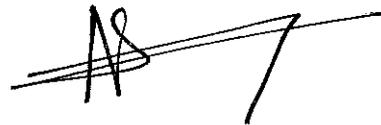
En ayant délibéré lors de sa séance du 16 février 2016,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 16 février 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Antoine SAINTOYANT